
Adresse des officiers municipaux de Saint-Ouen, district de Melun, qui font part de leur travail de surveillance et anéantissement de tous les fanatismes, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de Saint-Ouen, district de Melun, qui font part de leur travail de surveillance et anéantissement de tous les fanatismes, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 506-507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20757_t1_0506_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

prises par les Comités de salut public et de sûreté générale, et l'invite à rester à son poste (1).

16

La société populaire de Sumène, département du Gard; le conseil-général de la commune d'Ugine, département du Mont-Blanc; les officiers municipaux de Neuville, département du Loiret; et ceux de Saint-Ouen, district de Melun, écrivent que le fanatisme est abattu et remplacé par la raison, au milieu des habitans de ces cantons; que toutes les dépouilles de leurs ci-devant églises ont été transférées dans leurs districts respectifs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Sumène, .. ventôse an II] (3).

« Dignes représentants,

L'histoire du genre humain ne présente aucun spectacle aussi frappant que celui qui s'est accompli de nos jours; quel que soit l'enthousiasme de la génération présente, il n'égallera jamais l'admiration des générations futures. Non, quand le sage ne trouvera rien à nous comparer, son cœur malgré lui le forcera à nous rendre hommage, il ne saura décider en lui-même, lequel des deux mérite le plus son estime et sa vénération, ou la réunion des sages qui présentent à un grand peuple la raison dans toute sa clarté et sa force pour son honneur, ou le peuple qui la connoît, la goûte, et jure de mourir pour elle. Il ne pourra résoudre ce problème admirable qu'en supposant que les rayons lumineux qui partoient du centre alloient au-delà de la circonférence. Sa supposition sera vraie, les rayons qui partent de votre sein ont pénétré dans nos montagnes, où ceux du soleil ne pénètrent pas pendant plusieurs mois de l'année, ils ont embrasé nos cœurs du plus pur patriotisme et la raison triomphe chez nous sans obstacle. La Société délibéra dans la séance du 26 pluviôse d'adopter le culte de la Raison, dans celle du 29 les citoyens Rouveire, ci-devant curé, et Soutoul, ministre protestant abdiquèrent leurs fonctions en prononçant un discours éloquent plein de sentiments républicains, ils furent vivement applaudis par la Société qui délibéra que la dédicace du temple et fête de la Raison seroient célébrées le premier decady de Ventôse avec tout l'appareil possible pour la rendre plus intéressante, ce qui a été fait à la satisfaction de toute la commune.

La Société vous invite à rester à votre poste pour sauver la Patrie, à continuer de vous rassembler puisqu'il ni a rien qui puisse vous être comparé. Les conquérants triomphent pendant leur vie, mais ils sont détestés après leur mort. Pour vous, dignes Représentants, le vôtre honore l'humanité, votre unique but étant son

bonheur et tous les habitans du globe, qui plutôt, qui plus tard diront un jour dans l'excès de leur joye ce que nous disons aujourd'hui avec la plus vive effusion du cœur : Vive la Convention restauratrice des droits de l'homme .Vive la Montagne, périsse les tyrans ».

PETIT fils (secrét.), BONNERET (secrét.), JEAN-JEAN (secrét.), NICATEAU.

b

[Ugine, 28 pluv. II] (1).

« Frères et amis,

Nous avons fait passer à l'administration de ce district, dans le courant de nivôse, 49 marcs d'argenterie provenant de notre église et toutes nos cloches pesant 25 quintaux. Notre curé, ex-capucin, a renoncé à son charlatanisme et abjuré ses erreurs. Nous envoyons les ornemens, linges et ustensiles du fanatisme; nous ne voulons désormais d'autre culte que celui de la Raison. Notre fête sur la nouvelle de la prise de Toulon a été célébrée avec des transports dignes des vrais Républicains; toutes les maisons étoient illuminées; des cris de « Vive la République; Vive la Montagne », ont été répétés mille fois. Restez au sommet de cette Montagne inébranlables jusqu'à ce que tous les tyrans et les ennemis de notre Constitution soient entièrement détruits. S. et F. ».

J.M. LACHENAL (maire), DU BETTIER, L. VAIRE (agent nat.), Jos. LACHENAL (secrét.-greffier).

c

[St-Ouen, distr. de Melun, s.d. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

La surveillance est le maintien du salut de la République. Le Comité de surveillance de Nangis, voulant remplir le devoir de ses fonctions, a bien voulu se transporter dans notre commune pour y introduire la sûreté de la Patrie. Mais, Citoyen, il est possible que les mesures ont été dissimulées par des citoyens et citoyennes de notre commune par des observations qu'ils présentoient, en disant que la Constitution, article 8, laisse tous les cultes libres, si bien que les commissaires du comité de Nangis ont été sûrement obligés de vous présenter les discussions qu'il en résultait, Citoyen, pour vous donner connaissance de la marche qui a été tenue à cet égard. Les citoyens Hou-daille et son collègue, commissaire de la Convention nationale, accompagnés des citoyens du comité de surveillance de Nangis, se sont ensemble transportés en notre commune, lesquelles demandes sur cet objet ont été par eux faites.

Nous déclarons qu'ils étoient commis par la Convention de surveiller et d'anéantir le fanatisme. L'éloge et les proclamations qu'ils en ont alors prononcés à l'assemblée, ont sçu rappor-

(1) M.U., XXXVIII, 202.

(2) P.V., XXXIV, 218. B⁴, 9 germ. (1^{er} suppl.).

(3) C 298, pl. 1049, p. 27. Mention dans *Ann. patr.*, n° 456.

(1) C 297, pl. 1018, p. 8. La p. 9 est une lettre du C. révol. d'Ugine, signée LACHENAL (présid.), CLISSOT (secrét.).

(2) C 297, pl. 1019, p. 7.

cher les citoyens et citoyennes sur les discussions cy-dessus demandées. En conséquence, Citoyens, l'assemblée a sçu d'une voix unanimement [voter] beaucoup de remerciements en criant : Vive la République. C'est pourquoi, voulant manifester par un acte d'obéissance et soumission aux loix, il a été, ce jourd'huy, fait inventaire du linge et de tous les effets de notre église qui doi(vent) alors estre conduits demain au chef-lieu du district de Melun pour tous [sans] délai. S. et F. ».

DURAND (mairie), L. COLLEAU (agent nat.),
BOURDELET (notable), CHAPELLE (notable),
DURAND (notable), CHARIOT (greffier), BLANCHARD (notable).

17

Les officiers composant l'état-major de la frégate *la Minerve*, mouillée à la rade de Saint-Florent en Corse, vouent à l'exécration les perfides habitants d'une commune qui a eu l'infâmie de se vendre au despote de Londres: en renonçant au nom de *Toulonnais*, ils jurent de mourir à leur poste en combattant pour l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[En rade de St-Florent (Corse), 4 novembre l'an II] (2).

Si au fort de la tempête, vous n'avez jamais abandonné le gouvernail du fameux vaisseau qui vous est confié, si par une route, pénible, et à travers les écueils, vous l'avez presque conduit au port, son salut ne dépendant désormais que de vous, ne le confiez point à d'autre qui moins habile, et qui peut être par des routes opposées le feroient échouer. Ammarez-le de manière que ni les vents en furie ni la mer la plus agitée ne puissent l'ébranler. Alors seulement il sera temps de vous reposer, et de jouir avec nous de vos glorieux travaux, et vos successeurs n'auront que le soin de l'entretenir et de l'empêcher qu'il ne dépérisse.

C'est le vœu des officiers qui composent l'état-major de la frégate de la République *La Minerve*, mouillée à la rade de St-Florent en Corse ; tous de l'infâme ville de Toulon où sont renfermée leurs malheureuses familles, indignés de la trahison de ces habitants perfides vouent à l'exécration et jurent guerre à mort aux vils traîtres qui l'ont livrée aux ennemis. Ils renoncent au nom de *Toulonnais* et vous renouvellent le serment fait de mourir à leur poste en combattant pour l'unité et l'indivisibilité de la République ».

DEBERGUE (off.), POURQUIER (cap^e), SIMIAN (off.), GARIBOU (enseigne), FISQUET (off.), MANGIN (chirurgien-major), GUIEN (enseigne), GERMAIN, GALETTY (aumônier), GARIBOU (sous-chef), PAULIN (enseigne), JULY (lieut. du 2^e b^{on} des Bouches-du-Rhône).

(1) P.V., XXXIV, 218. B^{on}, 9 germ. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n^o 592.

(2) C 298, pl. 1049, p. 26.

18

L'agent national près le district de Sarreguemines fait part à la Convention nationale que le peuple et ses magistrats, la société populaire, les grenadiers, la cavalerie, les canoniers et les volontaires de l'Yonne, ont célébré avec enthousiasme la fête de l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarreguemines, 11 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Le peuple et ses magistrats, la Société populaire, nos frères les grenadiers de la cavalerie, les canoniers et les volontaires de l'Yonne ont célébré hier en cette commune l'anniversaire de la mort du tyran. Cette fête n'a point eu lieu plutôt, parce que nous attendions que nos frères d'armes fussent de retour parmi nous. Un arbre surmonté du bonnet rouge et orné de banderoles tricolores, a été planté en mémoire de l'heureux événement qui a purgé le sol français du dernier des tyrans. Les signes de ses attributs ont été livrés aux flammes. Une mort qui nous fut plus sensible, a été rappelée à la gratitude publique. Un placard attaché à l'arbre de la liberté, nouvellement planté, portoit cette inscription : Berthe et Burey, sans-culottes de la Société populaire de Sarreguemines, sont morts les armes à la main en combattant les despotes. Ils ont rempli leurs serments ! Le premier était carabinier, le second général de brigade. S. et F. ».

LALEMAND (agent nat.).

19

Les sociétés populaires de Nancy et de Tarascon rendent grâces à la Convention nationale d'avoir établi le gouvernement révolutionnaire; l'invitent à rester à son poste, et jurent de mourir au leur, pour l'affermissement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

«

[Nancy, 29 pluv. II] (4).

« Représentans,

Une grande révolution ne peut être soutenue que par de grandes mesures, une République assise sur les débris du trône et de la superstition ne peut être consolidée que par la chute de tous les tyrans, de tous les fanatiques et de leurs partisans. Il faut les combattre sans relâche, les terrasser sans pitié. Avant de lancer le vaisseau de la Constitution populaire, il faut abattre tout ce qui peut entraver sa marche majestueuse et rapide. Vous l'avez senti et vous avez donné plus d'âme et d'énergie aux corps

(1) P.V., XXXIV, 218-19. C. Eg., n^o 588.

(2) C 298, pl. 1035, p. 40.

(3) P.V., XXXIV, 219. B^{on}, 9 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1224.

(4) C 299, pl. 1049, p. 25.